

Délibération n° 2014-52 en date du 4 juin 2014 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage procédant à des inscriptions et à une radiation au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n°54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du département des contrôles,

Considérant d'une part, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau pratiquant des sports individuels désignés après consultation des fédérations compétentes pour ces disciplines ;

Considérant d'autre part, qu'il y a lieu de procéder à la radiation du groupe cible d'une sportive qui a mis un terme à sa carrière de sportive de haut niveau.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Est radiée du groupe cible de l'Agence la sportive dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n°54 rectifiée, susvisée.

Article 4 : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 4 juin 2014.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage,



Bruno GENEVOIS

Annexe 1 à la délibération n° 2014-52 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 4 juin 2014 : inscription de sportifs dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
JUDO	M.	LIMARE	VINCENT
NATATION	Mme	CINI	MATHILDE
NATATION	M.	COELHO	JORDAN
NATATION	Mme	LESAFFRE	FANTINE
NATATION	M.	MATHIEU	GOEFFROY
NATATION	Mme	WATTEL	MARIE
TRIATHLON	M.	BAHIER	STEPHANE
TRIATHLON	M.	BILLARD	BERTRAND
TRIATHLON	M.	BOURSEAUX	YANNICK
TRIATHLON	Mme	COLLONGE	JEANNE
TRIATHLON	Mme	LEVENEZ	SANDRA
TRIATHLON	M.	NICOLAS	BENOIT

TOTAL

12 sportifs

Annexe 2 à la délibération n° 2014-52 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 4 juin 2014 : radiation d'une sportive du groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
SKI	Mme	ANTHONIOZ	DEBORAH

TOTAL 1 sportive